

VISIOCONFERENCE DES MAIRES ET ACTEURS INSTITUTIONNELS

15 décembre 2020



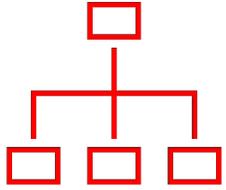
**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REGLES DE VISIOCONFERENCE

1. Merci de veiller à bien couper votre micro sur l'application
2. N'hésitez pas à utiliser le tchat en cours de réunion
3. Un temps sera consacré aux questions / réponses à l'issue



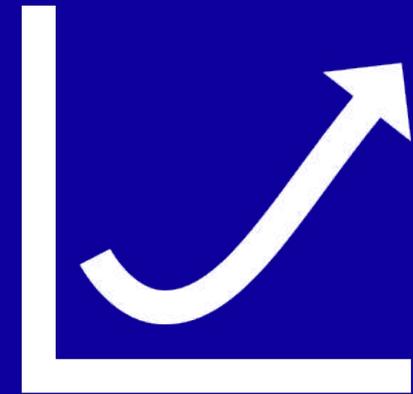
VISIOCONFERENCE ANIMEE PAR

M. Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort

Mme Agnès HOCHART, Déléguée territoriale de l'ARS

M. Pascal MATHIS, Directeur de l'HNFC

LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE



TAUX D'INCIDENCE

ALLEMAGNE	ITALIE	SUISSE	FRANCE
150	250	300	114

SITUATION EUROPEENNE

Pays-Bas : reconfinement pour 5 semaines

Allemagne : reconfinement partiel, prolongation des vacances scolaires, fermeture des commerces non essentiels

Angleterre : passage en alerte maximale. Fermeture des restaurants, bars, structures culturelles.

Italie : couvre-feu, interdictions de circulations entre les régions, et entre les communes pour Noël

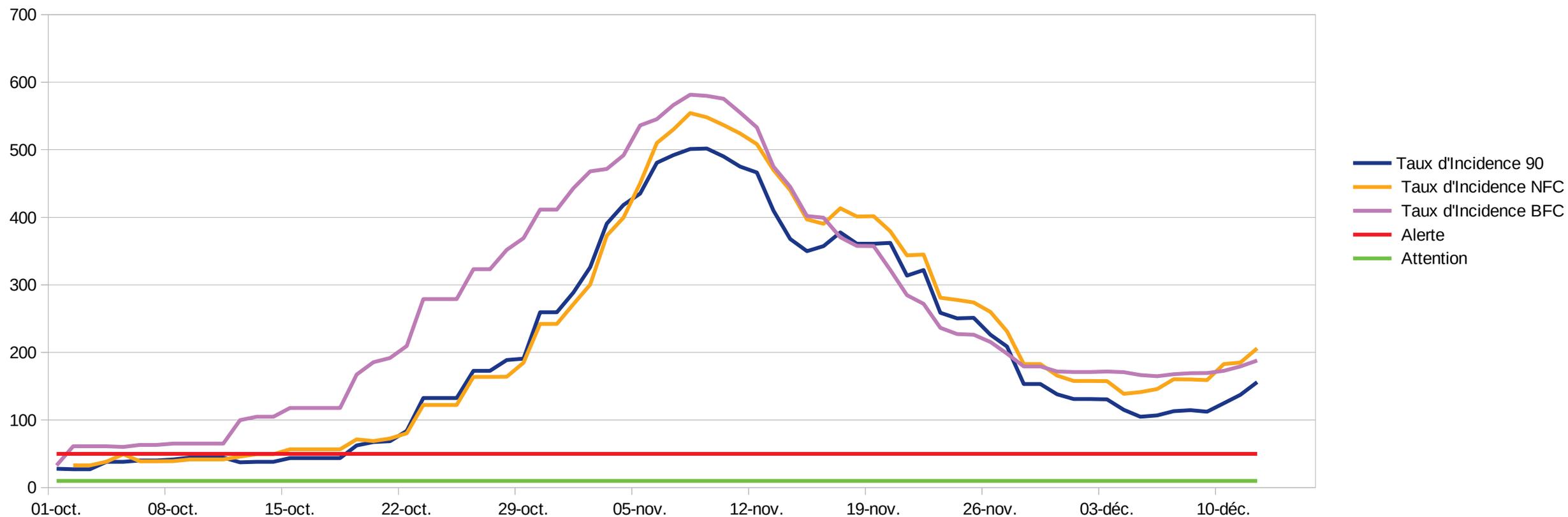
UNE AMELIORATION QUI MARQUE LE PAS

	28 octobre	29 octobre	5 novembre	4 décembre	13 décembre
Taux d'incidence	190,85	259,565	435	115,21	156,15
Taux d'incidence + 65 ans	175,24	275,90	313	104,4	152,87
Taux de positivité des					

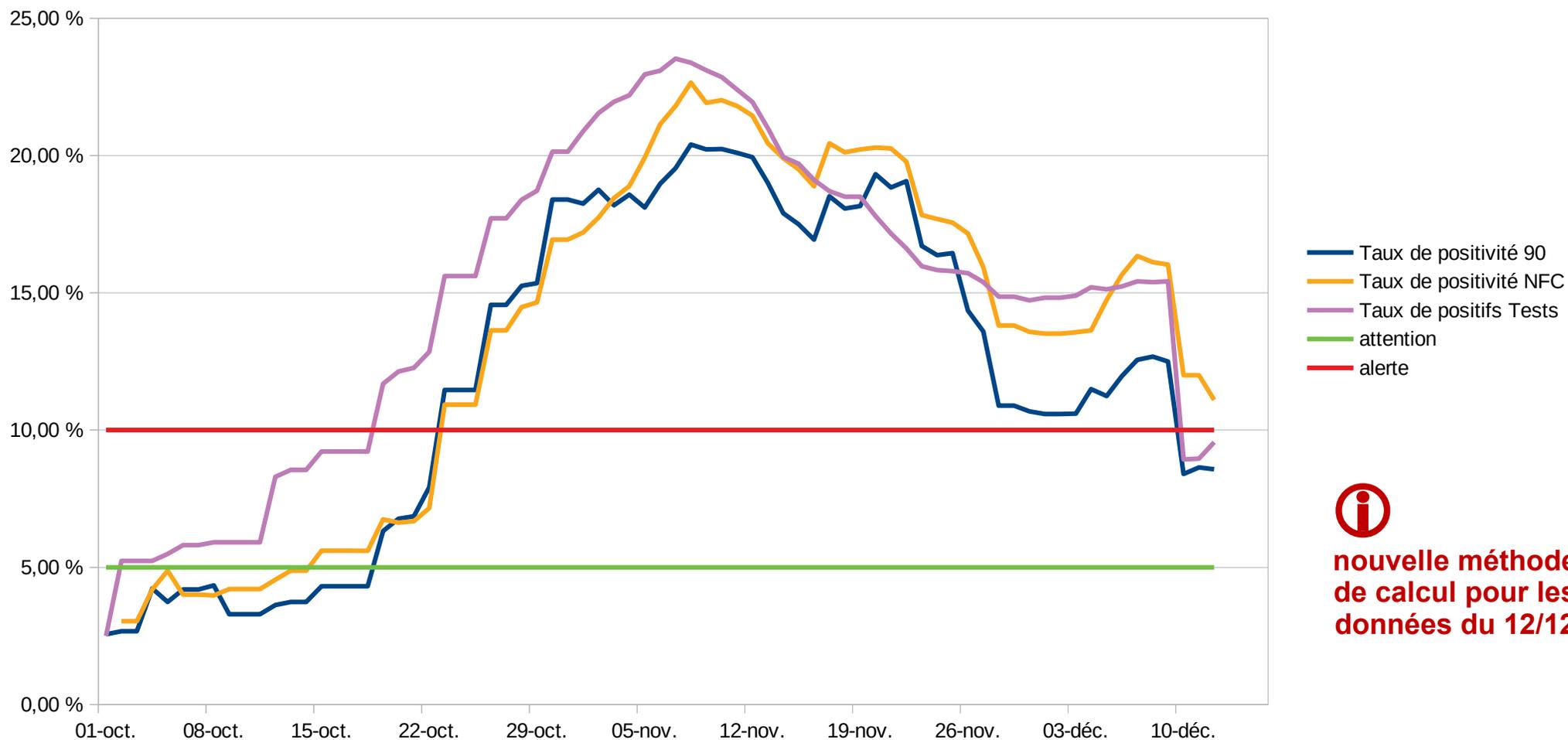
TAUX D'INCIDENCE

TAUX D'INCIDENCE

(graphique réalisé par le SIDPC - données issues des synthèses ARS)



TAUX DE POSITIVITE DES TESTS



Une circulation du virus plus active qu'au niveau national

	90	NFC	BFC	National
Taux d'incidence	156,15	206,04	188,13	114
Taux d'incidence + 65 ans	152,87	190,32	245,07	131

INDICATEURS DEPARTEMENTAUX

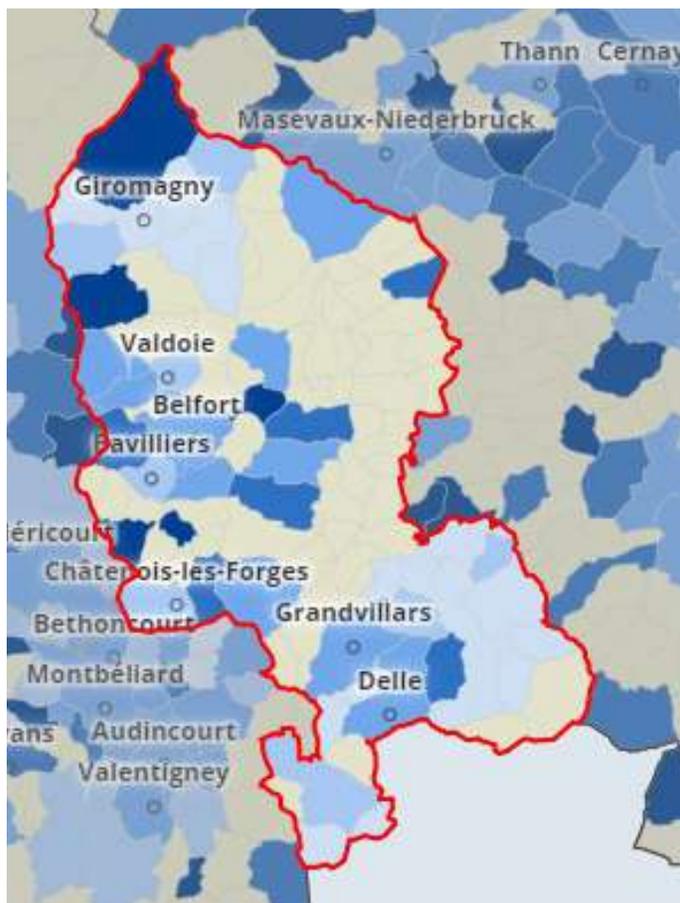
	21	25	39	58	70	71	89	90	NFC	BFC	Fce*
Taux Incidence	159.22	257.54	221.1	163.51	181.67	162.52	233.45	156.15	206,04	188,13	114
Taux Incidence 65 ans et +	240.53	321.08	290.08	240.98	257.9	180.85	402.2	152.87	190,32	245,07	131
Taux de positivité	7.54	11.74	9.53	7.73	8.21	8.32	9.14	8.57	11,1	9,56	6,3
Nombre de tests	2248	2196	1158	993	952	2547	1637	519	623	12250	-

Le taux de positivité correspond à la nouvelle méthode de calcul de Santé publique France publiée le 08/12/2020

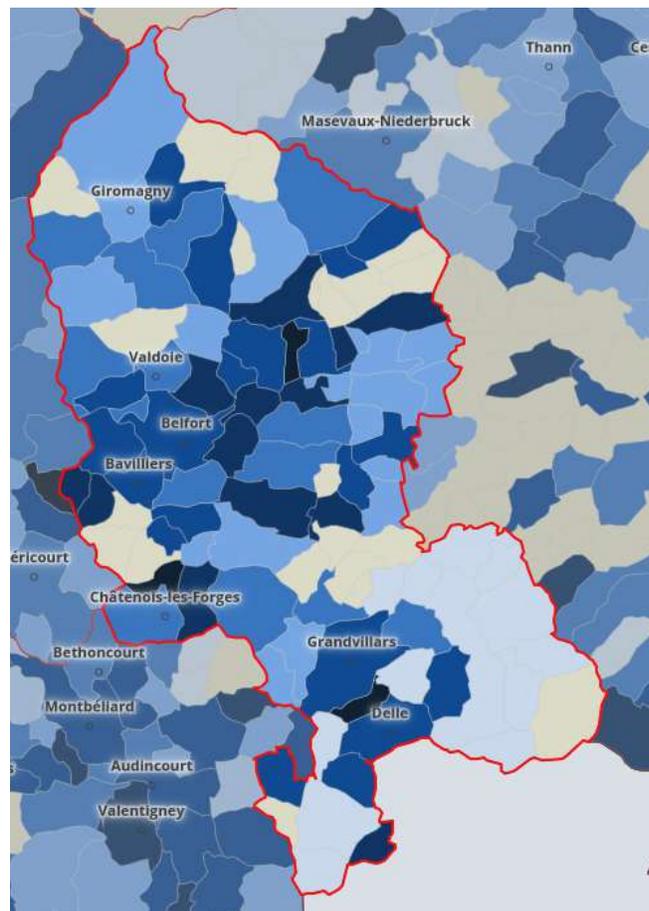
** Valeurs et tendances à J-4 pour les données Nationales*

CARTOGRAPHIE DES INCIDENCES

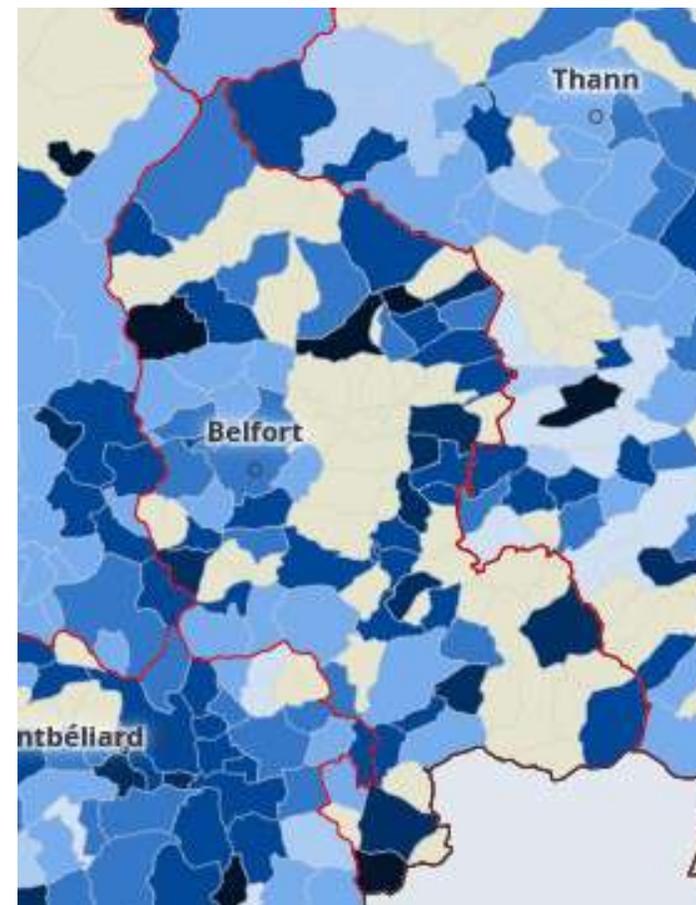
CARTOGRAPHIE DU 26 OCTOBRE 2020



CARTOGRAPHIE DU 22 NOVEMBRE 2020

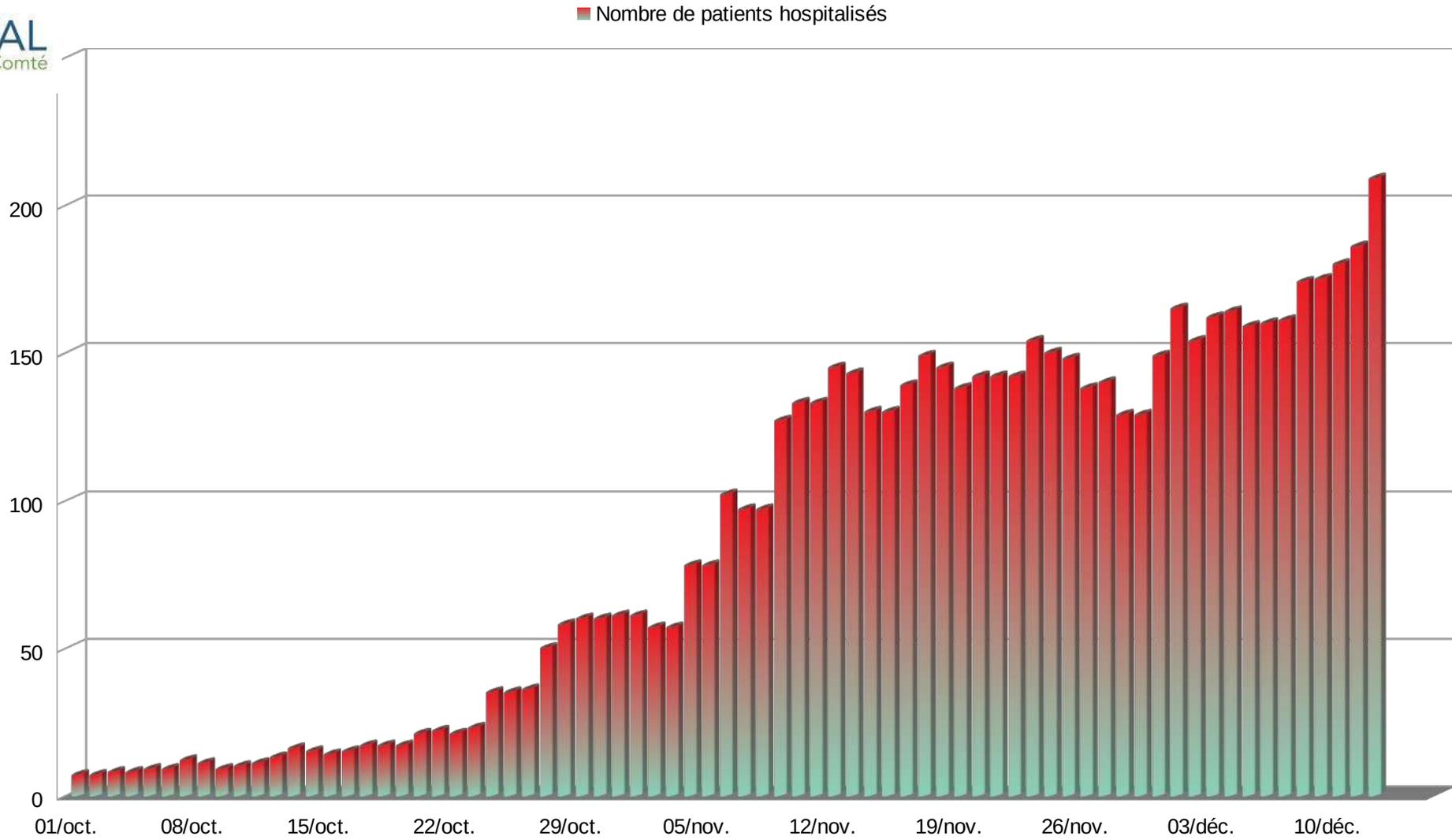


CARTOGRAPHIE DU 14 DECEMBRE 2020



LA SITUATION HOSPITALIERE





EVOLUTION DES HOSPITALISATIONS

Un nombre de patients hospitalisés toujours élevé : **209 lits Covid.**

Une **sur-occupation de la réanimation** préocupante : 22 lits / 40 lits de réanimation.

Environ 90 personnels soignants en arrêt de travail.

IMPACT SUR L'ORGANISATION

Réouverture d'une unité Covid en fin de semaine dernière.

Transferts de patients sur Vesoul et Besançon (14 transferts en 10 jours).

Interdiction des visiteurs depuis le 12 décembre.

BILAN RELATIF AUX DECES

143 décès à l'HNFC entre le 1er septembre et le 13 décembre 2020, dont :

- 118 dans les services hospitaliers de court séjour
- 21 en EHPAD-USLD
- 4 en soins de suite

13 décès en EHPAD depuis le déconfinement du 11 mai dernier.

LA STRATEGIE DE DEPISTAGE

TESTER, ALERTER, PROTÉGER
UNE STRATÉGIE RENFORCÉE

TESTER



ALERTER



PROTÉGER



TESTER



VOLUME DE DEPISTAGES



BioAllan

- 650 à 1000 tests / jour pour le Nord Franche-Comté
- 350 à 500 tests / jour dans le Territoire de Belfort (200 au drive CMA)
- **Résultats en moins de 24h**

TESTER



TESTS ANTIGENIQUES



Milieu scolaire : protocole DASEN/Préfecture/ARS pour le personnel volontaire des établissements scolaires (personnel éducation nationale et collectivités).

Trois dépistages déjà organisés : Vauban, Follereau, Condorcet.

ALERTER



DEPLOIEMENT D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC

www.pourquoijefais.fr

Base de donnée libre de droits pour le service public, réalisée par et pour la Bourgogne Franche-Comté.



PROTÉGER



LA VACCINATION : une priorité de santé publique



Une démarche mondiale
soutenue par l'OMS



Une démarche européenne
concertée avec achats de vaccins



Un enjeu : l'adhésion à la
vaccination



Plusieurs vaccins différents :
données scientifiques, circuits



Objectif principal : réduire la
morbidité et la mortalité de la Covid-19



Priorité : personnes susceptibles de
développer des formes graves

PROTÉGER



LA VACCINATION : une campagne en 3 étapes

Populations les plus à risque

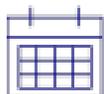
Lancement de la vaccination grand public

Etape 1

Etape 2

Etape 3

Période



Janvier – Février 2021

A partir de mars 2021

Populations concernées



Priorité 1 HAS (~ 1m de personnes)

- Personnes âgées en établissements (par exemple, EHPAD)
- Professionnels exerçant dans les établissements accueillant des personnes âgées et présentant un risque de forme grave¹

Priorité 2 HAS (~ 14m de personnes)

- Les personnes âgées de plus de 75 ans
- Puis les personnes âgées de 65 à 74 ans
- Puis les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social âgés de 50 ans et plus et/ou présentant une ou des comorbidités

Elargissement aux autres tranches de la population susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement

Vaccins disponibles



Pfizer–BioNTech

Moderna, AstraZeneca, CureVac, Janssen

Sanofi

Susceptible d'évoluer en fonction des dates effectives d'AMM et de livraison

PROTÉGER



LA VACCINATION : étape 1

Installation du comité départemental de la stratégie vaccinale ce mardi.

Pilotage ARS / Préfecture en lien avec le Conseil départemental et les EHPAD.

Accompagnement des stratégies vaccinales des établissements et organisation de la logistique double flux.

LE CONTRÔLE DES MESURES DE CONFINEMENT





LES FORCES DE L'ORDRE MOBILISEES

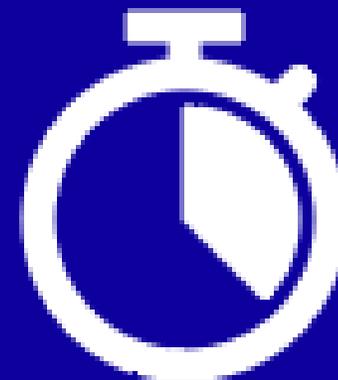
14000 personnes contrôlées depuis
le 29 octobre



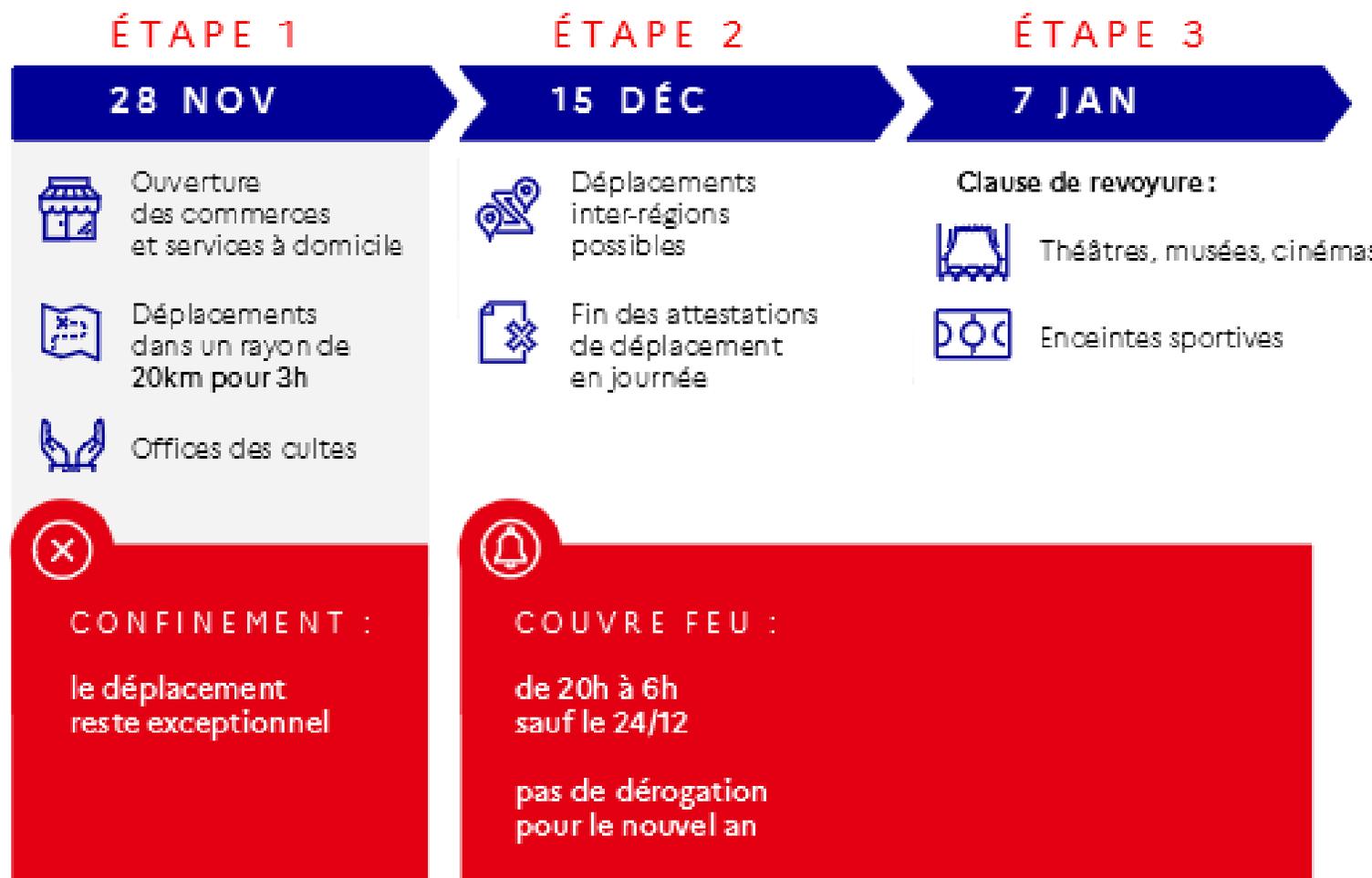
186 verbalisations

L' ADAPTATION DES MESURES DE CONFINEMENT

Nouvelles mesures à partir
du 15 décembre



Nombre de contamination encore trop élevé : report de l'ouverture des établissements culturels au 7 janvier



Dès le 15 décembre, **COUVRE-FEU** de 20h à 6h



Les attestations

- ne seront plus nécessaires en journée
- obligatoires pendant le couvre-feu

Plusieurs dérogations au couvre-feu sont prévues :

- Déplacements d'urgence médicale
- Déplacements professionnels
- Déplacements pour motif familial impérieux
- Déplacements pour la réalisation d'une activité d'intérêt général
- Déplacements pour les besoins des animaux domestiques

La pratique d'une activité sportive ou une promenade ne constitue pas une exception au couvre-feu.



PRATIQUE SPORTIVE DES MINEURS

Reprise des activités extrascolaires encadrées en intérieur (gymnases, piscines, courts couverts...) dans le respect des protocoles applicables et avec accès aux vestiaires collectifs.

Dans ces ERP, les effectifs autorisés ne sont pas limités, mais doivent découler de l'application des protocoles sanitaires.



PRATIQUE SPORTIVE DES MAJEURS

Possible dans l'espace public et dans la limite de 6 personnes (y compris si l'activité est encadrée par un éducateur diplômé).

Possible dans les équipements sportifs de plein air (ERP de type PA), dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires (distanciation physique obligatoire).

Dans ces ERP de plein air, si l'activité est encadrée, le seuil des 6 personnes ne s'applique pas.

Interdite dans les ERP couverts (hors sportifs professionnels ou de haut niveau et publics prioritaires).



LIEUX DE CULTTE

Aucune évolution

Les offices sont permis dans le respect d'un protocole sanitaire et d'une organisation permettant de **laisser libres deux sièges entre chaque personne ou entité familiale et de n'occuper qu'une rangée sur deux.**

Protocole également applicable pour la célébration des mariages civils.



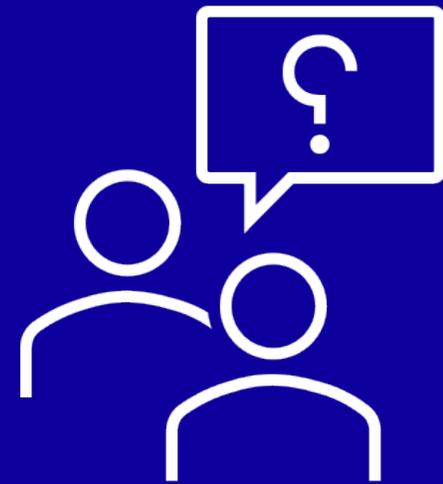
HORAIRES DES COMMERCES

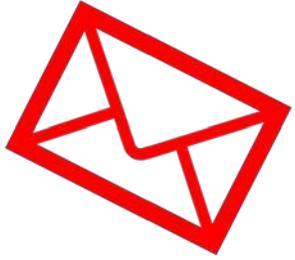
Fermeture à 20h pour les commerces et les services à domicile

L'activité de livraison à domicile pourra se poursuivre après 20h pour les restaurateurs ou les plateformes de livraison.

Après 20h, les restaurants ne pourront pas assurer de service de plats à emporter ou de click&collect.

LES ORGANES DELIBERANTS





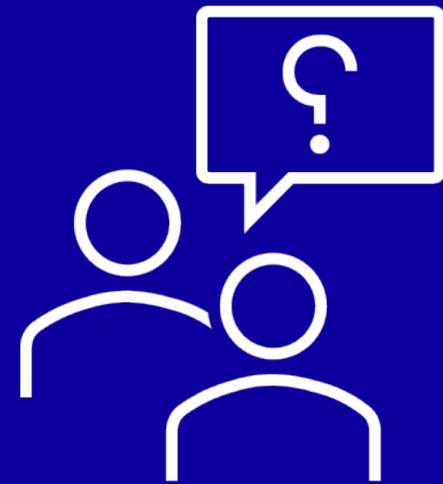
TENUE DES CONSEILS MUNICIPAUX

Maintien des mesures de respect des distances
barrières avec l'ensemble des dérogations afférentes
(lieux, quorum, public, pouvoirs...)

Si le conseil se termine après 20h :

- Attestation en cochant la case « mission d'intérêt général »
- Présentation de la convocation à l'assemblée délibérante

LES QUESTIONS FREQUENTES



Quels sont les motifs de dérogation au couvre-feu ?



Motifs professionnels



Raisons médicales



Motifs familiaux impérieux



Personnes en situation de handicap et leur accompagnant



Missions d'intérêt général (aides alimentaires, maraudes, etc)



Besoins des animaux de compagnie





Peut-on voyager pendant le couvre-feu ?

OUI et NON

Pour les voyageurs qui arrivent en train ou en avion le soir ou la nuit, ils peuvent circuler mais devront se munir d'une attestation de dérogation et pouvoir présenter un justificatif en cas de contrôle (billets de train, avion, etc.).

Les voyages en véhicule personnel devront être effectués en dehors des horaires du couvre-feu.



Quelles sont les règles pour Noël et pour le Nouvel an?

Pour Noël, les déplacements dans la soirée du 24 décembre seront autorisés sans limite horaire. En revanche, **il est recommandé de ne pas réunir plus de 6 adultes** autour de la table.

Pour le 31 décembre, le couvre-feu ne sera pas levé. Il sera donc **interdit de circuler** entre 20h et 6h à l'exception des motifs dérogatoires.



Un maire peut-il autoriser des ouvriers employés sur un chantier à s'abriter dans une salle municipale lors de leur pause du déjeuner ?

Lorsqu'il n'existe pas de « base vie », le maire a la possibilité de passer une convention avec un employeur pour mettre à sa disposition une salle municipale.

Les conditions de l'occupation devront prévoir la présence simultanée de groupes réduits, privilégier lorsque c'est possible un échelonnement des temps de pause et prévoir une aération des locaux entre les différents groupes.



A-t-on le droit de se rendre en Suisse ?

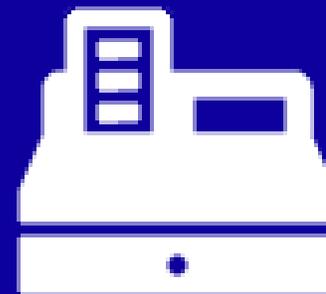
OUI

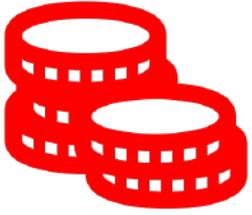
Il n'y a pas d'obligation de présenter un certificat médical attestant de sa bonne santé ou un test sérologique négatif à l'entrée en Suisse.

MAIS

S'agissant du domaine skiable, et compte tenu de la hausse des taux d'incidence en Suisse, l'ouverture est limitée à l'accueil du tourisme intérieur suisse.

LES AIDES POUR LES COMMERCANTS ET ENTREPRENEURS





FOND DE SOLIDARITE

Soutien mensuel à la perte de chiffre d'affaires des entreprises de moins de 50 salariés et des indépendants. :

Octobre : Formulaire en ligne sur impots.gouv.fr depuis le 20 novembre

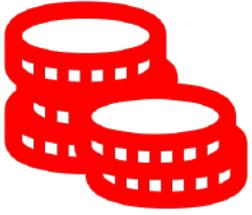
→ jusqu'à 10 000€ pour les entreprises fermées et les secteurs protégés ayant plus de 70% de perte de CA,

→ 1500€ pour celles d'un secteur protégé ayant une perte de CA entre 50 et 70%.

Novembre : Formulaire en ligne sur impots.gouv.fr depuis le 4 décembre

→ jusqu'à 10 000€ pour les entreprises fermées et les secteurs protégés,

→ jusqu'à 1500€ pour les entreprises de tous les autres secteurs.



FOND DE SOLIDARITE

Décembre : ouverture du fonds pour toutes les entreprises fermées, **quelle que soit leur taille**. Formulaire disponible début janvier.

→ jusqu'à 10 000€ pour les entreprises fermées et les secteurs protégés ouverts mais ayant perdu plus de 50 % de leur CA,
OU indemnisation jusqu'à 200 000€, égale à 20% du CA de référence en 2019

→ jusqu'à 1500€ pour les entreprises de tous les autres secteurs, toujours dans la limite de 50 salariés.

Pour plus
d'informations

[www.gouvernement.fr/info-
coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*